

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du mardi 28 juin 2022 – 14H30

- Approbation du procès-verbal du précédent Comité Syndical
- Délégation de service public du délégataire Connect76 :
 - Rapport annuel 2021
 - Avenant n°4
- Déploiements FttH et commercialisation du réseau :
 - Rapport d'activités Seine-Maritime Numérique 2021
 - Point d'avancement 2022
- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 28 juin 2022 à 14H30 sous la présidence de Madame LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.
Départ de Monsieur Dany MINEL à 15 heures.

Monsieur DELNOTT est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Madame LUCOT AVRIL souhaite la bienvenue à Madame Elodie LEGER, qui a intégré les effectifs du Syndicat le 16 juin dernier, en remplacement de Lucie DUHAMEL.
Elle présente également Karima LOUICHAOU, stagiaire auprès de la Direction Technique pendant trois mois, et mentionne l'arrivée de Madame Alexandra LAPLACE le 4 juillet, sur des missions de comptabilité, en remplacement de Manuel MARTINS-FERREIRA.



- **Approbation du procès-verbal du précédent Comité Syndical**

Le procès-verbal du Comité Syndical du 5 avril 2022 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.



- **Délégation de service public du délégataire Connect76:**

Rapport annuel 2021

Monsieur Baudouin DESTORS, directeur de projets chez Cap Hornier, l'assistant à maîtrise d'ouvrage du Syndicat, présente le rapport annuel 2021 du délégataire Connect76.

Il indique que sur la forme, la date de livraison du 1er juin a été respectée, toutefois le niveau des informations fournies pour cet exercice est en baisse par rapport aux éléments fournis l'année dernière. En effet, la première livraison est incomplète et les éléments manquants ont été réclamés par courrier par le Syndicat.

Le niveau des analyses apportées quant à l'évolution des indicateurs reste succinct, et le délégataire doit s'attacher à être plus précis pour les exercices à venir.

Les éléments complémentaires qui ont été demandés portent sur :

- La fourniture d'indicateurs plus circonstanciés s'agissant des raccordements (délais notamment) ;
- Des analyses sur les événements intervenus sur le réseau (préventif, curatif...) ;
- La comparaison entre le prévisionnel et le réalisé ;
- Le détail du chiffre d'affaires par usager.

Monsieur DESTORS précise que les chiffres présentés se rapportent à la fin d'année 2021 :

- 20 NRO sur 29 étaient pris en exploitation (+14 par rapport à 2020) dont 17 étaient raccordés au réseau de collecte (+11 par rapport à 2020) ;
- Ce réseau de collecte a augmenté de 100km d'infrastructures dédiées (164km au cumul) ;
- 201 SRO sur 513 ont été pris en exploitation (+130 par rapport à 2020) ;
- Le nombre de prises mises en exploitation a été porté à 77 449 sur 240 058 (+ 52 942 par rapport à 2020) ;
- Plus de 150 communes supplémentaires sont concernées par les ouvertures commerciales portant le nombre de communes couvertes ou partiellement couvertes à 169.

Concernant l'animation de la DSP, Monsieur DESTORS indique que celle-ci a été maintenue malgré les contraintes sanitaires tout au long de l'année 2021, avec :

- 2 Comités de pilotage ;
- 22 Comités techniques Production (concernent les livraisons de prises du Syndicat vers le délégataire) et Exploitation (concernent les problématiques liées à l'exploitation du réseau : raccordements, incidents...) ;
- 3 Réunions publiques d'ouverture commerciale ;
- une conférence de presse autour du 15 000 ème abonné, le 21 novembre ;
- Des réunions techniques au sujet des offres FttE, des modalités de transfert de charges, permettant notamment d'aboutir à l'avenant n°4.

Du point de vue commercial, il faut noter que six usagers (FAI) sont présents à fin 2021 sur le réseau :

- 3 opérateurs nationaux (OCEN) : Orange, SFR, Bouygues Telecom
- 3 opérateurs locaux (OCEL) : Weacces, Serinya Télécom, Quantic

Cela représente quatre opérateurs de plus par rapport à l'année 2020, ce qui est remarquable pour un réseau en début de commercialisation et ce qui permet de diversifier les offres, notamment pour les professionnels.

Une expérimentation du FttE a été menée courant 2021 et a permis de raccorder 3 clients (des collèges) ainsi que de constater que l'offre FttE est opérationnelle.

Enfin, le taux de commercialisation à fin 2021, qui s'élève à 33%, est en forte augmentation par rapport à 2020 (+14%). Ce chiffre est particulièrement élevé pour un réseau qui est relativement récent.

Madame LUCOT AVRIL ajoute qu'au niveau national, de tels taux de pénétration sont généralement constatés après deux ans de vie du réseau. Monsieur DESTORS conclut en indiquant que ce taux élevé est également la conséquence d'un réseau bien construit, car les raccordements se font facilement.

Monsieur DESTORS présente ensuite le bilan financier de l'année 2021 :

	2019	2020	2021
Redevances	326 k€	4 063 k€	10 203 k€
R1	176 k€	3 500 k€	8 299 k€
R2	0 k€	413 k€	1 745 k€
R3	0 k€	0 k€	9 k€
R4	150 k€	150 k€	150 k€
Total cumulé	326 k€	4 389 k€	14 592 k€

La redevance R1 est versée une fois pour chaque prise mise en affermage auprès du délégataire.

La redevance R2 est versée annuellement pour chaque prise affermée.

La redevance R3 est un pourcentage du chiffre d'affaires de l'année précédente.

La redevance R4 correspond à des frais de contrôle.

Dans le détail, on peut signaler une très forte hausse des recettes d'exploitation, qui est liée au nombre de prises commercialisées qui a très fortement augmenté en 2021. Les charges d'exploitation augmentent également, cette hausse s'expliquant principalement par le versement des redevances au Syndicat ainsi que par la maintenance du réseau.

Le résultat d'exploitation subit une nouvelle baisse, à moins 12 K€. Bien qu'ils soient élevés, ces chiffres sont normaux en début de DSP, le délégataire devant faire face à des investissements et la commercialisation étant en cours de développement. Un effort doit ainsi être porté sur ce volet afin de retrouver un résultat net comptable positif.

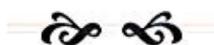
Concernant les charges, les redevances apparaissent comme le poste le plus important. La maintenance du réseau augmente elle aussi fortement, puisque le nombre de prises transférées augmente également.

Monsieur CHUPIN complète en faisant remarquer que l'année 2021 est la première année de fonctionnement à plein régime de la DSP. Tous les indicateurs présentés font donc sens et sont représentatifs.

Pour conclure cette présentation, Madame LUCOT AVRIL précise à nouveau que les éléments présentés sont les données arrêtées au 31 décembre 2021, et que la transmission de ce rapport annuel est un exercice obligatoire auquel le délégataire doit se soumettre avant la fin mai de l'année suivante. Les chiffres ont donc beaucoup évolué depuis ces derniers mois.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ***Prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire Connect76 en charge de l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit de la Seine-Maritime, au titre de l'exercice 2021,***
- ***Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent.***



Avenant n°4

Madame LUCOT AVRIL indique que l'avenant n°4 à la délégation de service public a été présenté auprès de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) avant d'être évoqué auprès des membres du Comité Syndical.

Elle rappelle que d'autres avenants ont été conclus précédemment, notamment pour augmenter le nombre de prises déployées. L'objet de cet avenant s'attache plus particulièrement à l'offre FttE, à destination des entreprises, car Connect76, en sa qualité de délégataire, a vocation à contractualiser des offres de types FttH (à destination du grand public) mais également FttE. L'ARCEP a précisé dans sa décision n°2020-1432 ses attentes en termes de service FttE, en imposant notamment une garantie de rétablissement du service en quatre heures. Ainsi, au vu de ces modalités et des attentes des entreprises cibles en termes de fiabilité et de qualité de service, il est apparu que l'ingénierie du réseau doit être renforcée. En outre, les mesures sanitaires imposées entre mars 2020 et le début de l'année 2021 ont inévitablement impacté le planning de déploiement du réseau. Enfin, des ajustements divers tels que le catalogue de services, les actions de communication, le transfert de responsabilités apparaissent également nécessaires et sont également l'objet de cet avenant.

Madame LUCOT AVRIL présente les modifications apportées suivantes :

- Déploiement des éléments de réseaux nécessaires à la commercialisation de services FttE : cette évolution consiste à déployer de nouveaux câbles, un nouveau tiroir dédié dans l'armoire SRO et un boîtier de raccordement entreprise (BRE). L'éligibilité FttE sera équivalente à l'éligibilité FttH.

- Déploiement des éléments de réseaux nécessaires à la commercialisation de services FttE : le déploiement sera à la charge intégrale du délégataire, y compris en cas de saturation, de casse ou d'absence de réseau existant. Il devra être réalisé dans le respect des règles appliquées au déploiement FttH. Une enveloppe financière de 4,3 M€ est estimée pour ce déploiement et une pénalité en cas de non-respect par le délégataire de ses engagements est introduite.
- Évolution du catalogue de services : mise à jour des services FttE et intégration d'une nouvelle offre de location de fourreaux.
- Prolongation de la durée de contrat de la DSP de quatre années supplémentaires : cette modification est non substantielle et l'équilibre économique du contrat est maintenu depuis l'avenant n°1 signé en 2018.
- Précisions sur les actions de communication attendues par le délégataire, afin de promouvoir les services proposés sur le réseau (site internet et réseaux sociaux, réunions d'information, rencontre avec les opérateurs locaux...).
- Précisions des modalités opérationnelles de prise en charge des dévoiements et des enfouissements : dans les neuf mois qui suivent la prise en affermage du réseau par le délégataire.
- Précision des modalités de transfert de charges : Monsieur SAÏMAN rappelle que le Syndicat loue les infrastructures Orange pour le déploiement du réseau. Il s'agit donc de transférer la totalité de ces charges de location dès lors qu'une plaque atteint le seuil de 70% de prises en affermage. Il précise que ce seuil est systématiquement dépassé désormais.

Madame VOGEL présente ensuite le plan d'affaires revu dans le cadre de cet avenant. Il apparaît que celui-ci reste stable comparé au plan d'affaires revu lors de l'avenant n°1, qui avait porté le déploiement à 230 000 prises. La valeur de la DSP reste stable et ne démontre pas de modification de l'équilibre économique du contrat :

Elements financiers	Plan d'affaires initial	Plan d'affaires avenant 1	Plan d'affaires avenant 4	Ecart avenant 4 / avenant 1	Ecart (%)
Recettes	436 683 959 €	522 477 693 €	524 272 089 €	1 794 395 €	0,41%
Charges	253 246 304 €	301 936 828 €	341 633 611 €	39 696 783 €	15,68%
Résultat net	32 478 310 €	46 170 957 €	21 663 891 €	-24 507 066 €	-75,46%
Investissements totaux	107 554 446 €	122 118 997 €	116 544 389 €	-5 574 608 €	-5,18%
Subvention	17 025 563 €	19 517 154 €	19 517 154 €	0 €	0,00%
Taux de subvention	15,8%	16,0%	16,7%	0,76%	4,83%
TRI opérationnel (projet)	11,3%	11,8%	7,9%	-3,90%	-35%
Chiffre d'affaires total (1)	436 683 959 €	522 477 693 €	524 272 089 €	1 794 395 €	0%
Subvention (2)	17 025 563 €	19 517 154 €	19 517 154 €	0 €	0%
Valeur de la concession (1)+(2)	453 709 522 €	541 994 847 €	543 789 243 €	1 794 396 €	0%

Madame LUCOT AVRIL rappelle la validation préalable de cet avenant lors de la CDSP. Par ailleurs, elle souhaite qu'une étude soit réalisée à l'initiative du Syndicat, en relation avec les structures économiques représentant les entreprises, afin de connaître le nombre d'entreprises intéressées par l'offre FttE, l'expérience ayant démontré qu'une offre FttH pro était suffisante pour répondre aux besoins de certaines entreprises.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

- ***Autorise Madame la Présidente à signer l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit,***
- ***Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent.***



- **Rapport d'activités 2021 du Syndicat**

Monsieur CHUPIN présente le rapport d'activités 2021 du Syndicat. Il commence en rappelant les dates clés de l'année écoulée :

- 26 janvier : détermination d'une offre fibre pour les entreprises (FttE) avec le délégataire
- 19 avril : 100 000^e prise construite
- 20 mai : 400^e armoire de rue installée
- 14 septembre : installation des nouveaux membres du Comité syndical suite aux élections départementales et reconduction de Virginie LUCOT AVRIL à la présidence du Syndicat
- 25 novembre : 15 000^e abonné et conférence de presse en présence de Grégory RABUEL, PDG du groupe Altice France
- 29 novembre : reprise des réunions publiques
- 15 décembre : 1^{er} atelier d'échanges autour des Usages et Services Numériques avec les élus locaux

Il poursuit en évoquant les chiffres clés de l'année 2021 :

- 90% des études d'ingénierie sont réalisées
- 100% des NRO sont installés
- 80% des armoires de rue sont implantées
- 160 000 prises sont réceptionnées
- 78 000 prises sont en commercialisation
- 20 000 utilisateurs sont raccordés

Monsieur CHUPIN rappelle également que les rencontres avec les élus locaux se sont poursuivies, comme le 12 avril à Fécamp, le 22 avril à Neufmarché, le 26 mai à Grainville la Teinturière, le 3 juin à Aumale, le 4 octobre aux Grandes Ventes et le 18 novembre à Londinières.

L'année 2021 a ainsi vu une augmentation des actions de communication envers les élus et le grand public et ces actions se poursuivront en 2022.

Monsieur GAILLON suggère qu'il aurait été intéressant de mettre des QR codes sur les articles du rapport d'activités afin de les retrouver en ligne. Monsieur CHUPIN lui répond que des QR codes

figurent sur la deuxième newsletter trimestrielle qui va être envoyée prochainement dans les territoires et qu'il sera ainsi possible de retrouver les articles voulus.

Monsieur CHUPIN ajoute qu'une deuxième édition du guide pratique « 30 réponses pour comprendre la fibre optique » est en cours de réactualisation et sera prête pour la rentrée de septembre. Ce guide permettra aux élus locaux de répondre aux diverses sollicitations de leurs administrés en matière de fibre optique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

- ***acte la présentation du rapport d'activités 2021.***



- **Point d'avancement 2022**

Monsieur SAÏMAN présente la carte des plaques réceptionnées au 24 juin 2022. Cette carte, présentée à chaque Comité syndical, montre l'évolution des travaux de déploiement sur le territoire. Il ne reste que quelques plaques qui sont encore en travaux mais nous pouvons voir que nous arrivons au bout du déploiement. Il reste 28 plaques à réceptionner.

Le tableau de bord par marché montre que la plupart des prises ont été recettées. Un accent a été mis sur la commercialisation des prises du marché de conception-réalisation CR5 par rapport au précédent Comité syndical ; cette évolution correspond toutefois à une logique technique : en effet, des plaques ne peuvent être mises en commercialisation que si les Nœuds de Raccordements Optiques ont été collectés.

Aujourd'hui, nous sommes à 110 000 prises commercialisées, grâce au rythme accru de transfert et de validation des DOE qui s'est mis en place depuis la fin d'année 2021, à l'initiative de l'équipe technique. Le délégataire est lui aussi de son côté à un rythme d'intégration significatif.

Depuis le début de l'année, le nombre de prises transférées est ainsi en cohérence avec les objectifs donnés lors du débat d'orientations budgétaires.

Le nombre de prises réceptionnées est de 8 500 à 9 000 prises par mois et 7 800 prises par mois transférées. Nous atteignons ainsi 12 000 prises sur les derniers mois et 5 000 prises par mois sont mises en commercialisation.

Un grand secteur est ouvert avec beaucoup de prises intégrées sur le marché CR5.

Le secteur de Saint Romain de Colbosc ouvrira prochainement et suivra le secteur de Doudeville.

Les indicateurs en terme de déploiement et d'ouverture sont encourageants par rapport à nos objectifs.

En terme de commercialisation, les ouvertures se font par zones techniques et pas forcément par commune, ce qui explique qu'une même commune peut se retrouver concernée par des ouvertures commerciales échelonnées. Nous avons atteint les 30 000 prises commercialisées, c'est-à-dire raccordées auprès des utilisateurs : ce chiffre est très encourageant car il a été doublé en l'espace de six mois seulement.

Le taux de pénétration est très rapide pour les ouvertures commerciales qui ont eu lieu en 2021, contrairement aux ouvertures commerciales de l'année 2019 où ce taux était quasi nul lors des

premiers mois d'ouverture. Ces chiffres peuvent s'expliquer de différentes façons : la non-présence d'Orange au début des ouvertures de plaques, la mise en place par les opérateurs commerciaux d'un réseau de sous-traitance... Le rythme de commercialisation n'était donc pas aussi immédiat qu'à présent.

Pour les ouvertures commerciales de 2020, il a ainsi fallu 15 mois pour atteindre un taux de pénétration de 30%.

Tous ces éléments nous amènent donc à un taux de pénétration global de 35%.

Monsieur SAÏMAN détaille ensuite le tableau des armoires de rue qui présentent le plus fort taux de pénétration : on constate qu'elles se situent sur les zones ayant été ouvertes à la commercialisation en premier : Caux Seine Agglo, Terroir de Caux, Valmont et Campagne de Caux. Des taux de pénétration de quasiment 70% sont atteints sur certaines plaques, ce qui montre l'intérêt et l'attente de l'investissement public sur le territoire.

Monsieur SAÏMAN présente une nouvelle carte qui reprend l'état du parc de prises réparties entre prises commercialisées, commercialisables et non encore commercialisables par Communauté de communes. Cette carte permet de se rendre compte du volume de chaque catégorie de prises et pourra être actualisée à chaque Comité syndical.

Monsieur SAÏMAN évoque ensuite le traitement des demandes reçues au Syndicat. Aujourd'hui, sur les 88 000 prises dont la commercialisation est effective, 1 600 demandes, ouvertes et clôturées, sont parvenues au Syndicat et sont catégorisées de la façon suivante :

- 256 demandes d'effacement (le SDE nous informe d'un projet d'effacement),
- 129 liées à l'échec de raccordement,
- 917 liées à l'inéligibilité (prises oubliées ou problème d'adresse),
- 298 liées à des besoins d'extension (raccordement sur demande, lotissements neufs, construction isolée...).

L'équipe technique essaie d'anticiper le plus possible les difficultés, en traitant notamment les besoins de l'ensemble d'un secteur lorsqu'un souci a été signalé par une personne (problématique d'adressage notamment).

Après avoir mis en place une organisation et des outils spécifiques, 350 demandes ont été clôturées en 4 mois.

Madame LUCOT AVRIL termine cette présentation en rappelant que le planning de déploiement est tenu, malgré les difficultés qui peuvent être rencontrées au fur et à mesure, et informe que le Syndicat est en cours de transformation vers un Syndicat de services.

Madame LUCOT AVRIL poursuit sur ce sujet en annonçant que la date du 30 juin, qui avait été programmée pour une réunion sur les usages et services numériques est reportée, en raison d'un nombre de participants peu élevé. Elle indique que le cabinet Cap Hornier, qui a été retenu dans le cadre d'un marché public pour assister le Syndicat dans la mise en œuvre de son Schéma Départemental des Usages et Services Numériques, se rendra dans les territoires départementaux pour recueillir les besoins de chacun à ce sujet, même si de nombreuses thématiques ont déjà été listées lors des précédentes journées organisées au Parc de Clères. Une rencontre est tout de même prévue entre le Syndicat et Cap Hornier le 30 juin, et une nouvelle date sera proposée pour le mois de septembre à l'ensemble des acteurs départementaux.

Questions diverses

Monsieur Jean-Nicolas ROUSSEAU :

- Les fournisseurs d'accès ont déjà pris contacts avec des habitants de la commune de Vibeuf en vue de l'ouverture commerciale prochaine de la commune alors que le maire n'avait pas encore d'informations à ce sujet. Serait-il possible d'anticiper l'information auprès des maires pour éviter un mécontentement et que de mauvaises informations soient transmises auprès des habitants, les commerciaux des opérateurs étant quelques fois agressifs dans leur démarchage ?

Madame LUCOT AVRIL répond que malheureusement, les cas rencontrés par les communes du département sont très différents : le démarchage peut parfois être inexistant ou bien être réalisé avant l'ouverture commerciale. La difficulté réside dans la temporalité de l'information fournie aux maires : celle-ci n'est transmise par le Syndicat qu'à la fin du J3M, afin d'éviter les soucis qui pourraient être rencontrés au dernier moment, alors que les opérateurs commerciaux font ce qu'ils veulent en matière de démarchage.

- Concernant les dommages aux réseaux Orange et fibre, serait-il possible de mettre en place une coordination plus importante entre les deux sites de déclaration et également avoir des réponses aux demandes envoyées pour répondre plus facilement aux interrogations des élus ?

Madame LUCOT AVRIL suggère qu'une cartographie des différents poteaux implantés dans une commune pourrait être envoyée à chaque mairie afin d'en faciliter la reconnaissance. Monsieur SAÏMAN complète en rappelant que les deux portails sont déployés par les opérateurs et qu'il n'est donc pas possible de les regrouper. Il précise également que ce type d'incidents concernant le réseau est évoqué avec le délégataire Connect76 lors des comités techniques d'exploitation, afin de pouvoir suivre les problèmes qui pourraient être remontés directement auprès du Syndicat.

Monsieur Didier TERRIER intervient pour signaler qu'il a pu rencontrer un problème de poteaux arrachés à cause d'un accident sur la commune de Cideville, et malgré de nombreux signalements répétés, la résolution de ce dommage a été très longue et a privé de fibre 11 usagers.

Monsieur SAÏMAN indique à l'assemblée que le Syndicat demande au délégataire un retour sur les délais de traitement plus poussés et une plus grande réactivité sur les réponses fournies.

Monsieur TERRIER évoque le portail mis en place par le SDE, qui répertorie chaque candélabre, chaque armoire électrique, et qui permet de signaler très facilement et très rapidement les difficultés rencontrées. Madame LUCOT AVRIL indique que le SDE possède des moyens financiers et humains que ne possède pas le Syndicat à l'heure actuelle. Pour autant, le SMN est la porte d'entrée des difficultés rencontrées sur le sujet global des télécoms.

Monsieur Jean-Marc GAILLON :

- Qui est XPFibre, la structure qui apparaît sur le test d'éligibilité ?

Madame LUCOT AVRIL indique qu'il s'agit de SFR FttH, qui est devenu XP Fibre.

- Pour quelle raison Free n'apparaît pas dans le rapport d'activités 2021 ?

Madame LUCOT AVRIL précise que Free n'était pas présent sur le réseau en 2021, il apparaîtra donc sur le rapport d'activité 2022.

- L'information sur le taux d'erreur sur les prises livrées n'est plus transmis alors que cette donnée était intéressante, serait-il possible d'évoquer le sujet ?

Madame LUCOT AVRIL rappelle que cette donnée était transmise pour la zone du Havre, lorsqu'une partie du réseau était exploité par Covage sur cette zone. Désormais ce réseau étant intégré au réseau SMN, le taux d'erreur n'apparaît plus.

- Un problème de tranchée non rebouchée sur la commune de Mont Roty a eu lieu dernièrement, les intervenants se sont renvoyés la balle. Ce type de soucis nécessiterait d'être amélioré.

Monsieur Antoine PETIT indique qu'un changement d'ingénierie en cours de travaux est intervenu sur cette commune. Une première tranchée, qui n'a pas été utilisée, n'a pas été rebouchée correctement. Un quiproquo est né par la suite car cette tranchée n'était pas répertoriée comme appartenant au réseau fibre, ce qui a expliqué les difficultés rencontrées pour faire reboucher correctement cette tranchée, mais le problème est à présent résolu.

- Pourquoi ne pas créer une assistance en ligne avec un numéro de suivi qui permettrait de centraliser et suivre les demandes ?

Monsieur SAÏMAN indique qu'un outil a été mis en place, et qu'il est présent sur le site internet du Syndicat. Il permet de centraliser et suivre l'évolution des demandes, donc il ne faut pas hésiter à passer par ce canal pour toute difficulté rencontrée plutôt qu'envoyer un mail. Monsieur GAILLON suggère qu'il serait utile que les mairies y aient accès afin de suivre le type de demandes effectuées ainsi que leur évolution.

- Pour information, un sondage tous réseaux a été réalisé sur la Communauté de communes des Quatre Rivières et a permis de constater que Seine-Maritime Numérique est perçu comme le meilleur interlocuteur de ce secteur.

Madame LUCOT AVRIL le remercie pour cette étude.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité Syndical est levée à 16H20.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,



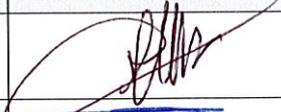
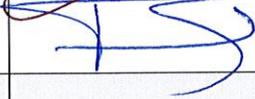
Virginie LUCOT AVRIL

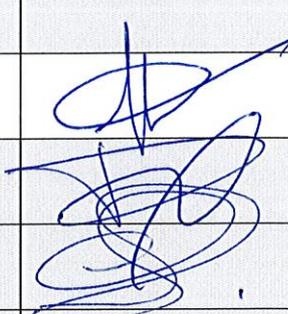
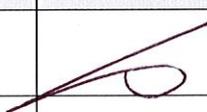
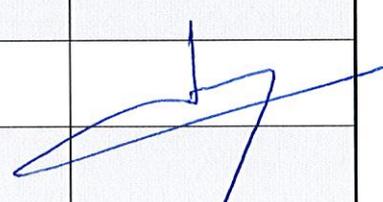
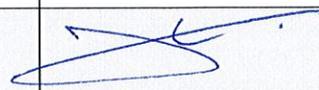
Le Secrétaire de séance,

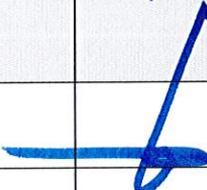
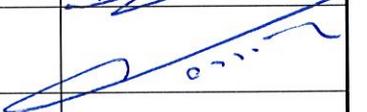


François DELNOTT

Titulaires
 Suppléants
 Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
BATUT	Xavier	Côte d'Albâtre		
BAZILLE	Alain	Département		
BEURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BÉNARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
BILOQUET	Armelle	Département		
CANU	Émile	Yvetot Normandie		
CHEMIN	Jean-François	Caux-Austreberthe		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	Le Havre Seine-Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département		
DE CONIHOUT	Olivier	Région Dieppoise		
DELAUNAY	Myriam	Terroir de Caux		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEMAZIÈRES	Mario	Yvetot Normandie	JEAN-NICOLAS ROUSSEAU	
DEMAZURE	Julien	Département		
DURANDE	Florence	Département		
ÉLIE	Céline	Quatre Rivières		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
FLEURET	Alain	Le Havre Seine-Métropole		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
FOURNIER	Maryline	Département		
GAILLON	Jean-Marc	Quatre Rivières		
GARRAUD	Valérie	Département		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
GUÉROULT	Claire	Département		
JEZEQUEL	David	Campagne de Caux		
LANGLOIS	Nicolas	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LEMESLE	Jean-François	Caux Seine Agglo		
LHEUREUX	Jérôme	Département		
LOUVEL	Thierry	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
LUCOT AVRIL	Virginie	Département		
MARCHANI	Abdelkrim	Métropole de Rouen Normandie		
MARTIN	Pascal	Département	Virginie WEST AVRIL	
MAUGER	Jean-Michel	Métropole de Rouen Normandie		
MINEL	Dany	Bray-Eawy		
PAYEN	Jean-Francois	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
QUESADA	Antonio	Campagne de Caux		
RASSE LAMBRECQ	Valentin	Département		
RENOUX	Vincent	Département		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
SAGOT	Pascal	Inter-Caux-Vexin		
SAINT-MARTIN	Florent	Département		
SERVAIS-PICORD	Laurent	Terroir de Caux		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
SOWYK	Isabelle	Caux-Austreberthe		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
TERRIER	Didier	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VAVASSEUR	Olivier	Caux Seine Agglo		
GRESSER	Pascal	Payeur Départemental		
DE WIT	Patrick	SDE		

Nous vous rappelons que les réunions du comité syndical sont enregistrées à des fins de compte-rendu.



Rouen, le 24/06/2022

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné, M. Mario DEMAZIERES , Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Jean-Nicolas ROUSSEAU

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 28 juin 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.



Rouen, le 10 JUIN 2022

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), **Pascal MARTIN**, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à **Virginie WCOT AVRIL**.

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 28 juin 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.